



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 26
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 9
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 25.040/DE

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/04/2025

SEANCE DU 24/06/2025

LE MARDI VINGT-QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT-CINQ A 19H06, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Marie-Hélène EUVRARD, Madame Nathalie DOHUU,
Monsieur Nicolas DOHIN, Monsieur Dominique SERGI, Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE, Madame Evelyne BERTELLI,
Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Monsieur Serafino SERRAVALLE,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Serge BADENS, Monsieur Eric BASSET,
Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL, Monsieur Jean-Michel MATHY,
Monsieur Arnaud DEGEN, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Monsieur Timotée DAVIOT a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Madame Céline PAVILLON a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Madame Elisabeth FALOU,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Monsieur Jean FIORESE,
Madame Christie GEY a donné pouvoir à Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur Nouridine SEDRATI a donné pouvoir à Monsieur François FAREZ,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Madame Agnès BONAFOUS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

SEANCE DU 24/06/2025

OBJET : **TABEAU DES EFFECTIFS AU 01/04/2025**

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°23.079/DE de la séance du Conseil Municipal du 26/09/2023 portant « Création de postes dans le cadre du dispositif adulte relais »,

VU la délibération n° 25.013/DE de la séance du Conseil Municipal du 27/03/2025 portant « Création de deux postes de gardien-brigadier de police municipale, à temps complet »,

VU la délibération n° 25.014/DE de la séance du Conseil Municipal du 27/03/2025 portant « Création de deux postes de jardinier au sein du service espaces verts »,

VU la délibération n° 25.015/DE de la séance du Conseil Municipal du 27/03/2025 portant « Création de deux postes d'agent d'entretien des espaces publics au sein du service propreté urbaine »,

VU la délibération n° 24.043/DE de la séance du Conseil Municipal du 25/06/2024 portant «Transfert des emplois du service de la Politique de la Ville de la Mairie de Brunoy dans le cadre du transfert de compétences auprès de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine »,

CONSIDERANT l'information des membres du Comité Social Territorial en date du 08/04/2025,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer le niveau de rémunération des emplois figurant au tableau des effectifs même si cette modification ne modifie pas le nombre de postes qui y est inscrit,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

SEANCE DU 24/06/2025

OBJET : **TABEAU DES EFFECTIFS AU 01/04/2025**

Après en avoir délibéré,

ADOpte

31 Voix Pour, 4 Abstentions

ARTICLE 1: DECIDE DE TRANSFORMER les postes suivants :

Afin de permettre le remplacement des agents ayant quitté la collectivité et de pourvoir les postes nouvellement créés, il est nécessaire de procéder à la transformation des postes dans les conditions suivantes :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial transformé en 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe transformé en 1 poste d'adjoint administratif territorial
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe transformé en 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de rédacteur transformé en 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de rédacteur transformé en 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe transformé en 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'attaché territorial transformé en 1 poste d'attaché principal
- 1 poste d'attaché territorial transformé en 1 poste d'éducateur de jeunes enfants
- 1 poste d'adjoint technique territorial transformé en 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe transformé en 1 poste d'adjoint technique territorial
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe transformé en 1 poste d'adjoint technique territorial
- 1 poste d'agent de maîtrise transformé en 1 poste d'adjoint technique territorial
- 1 poste d'agent de maîtrise principal transformé en 1 poste d'adjoint technique territorial
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe transformé en 1 poste de rédacteur
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture de classe normale transformés en 2 postes d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure transformé en 1 poste d'éducateur de jeunes enfants

SEANCE DU 24/06/2025

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/04/2025

Afin de permettre l'évolution de la carrière des agents après la réussite d'un concours, il est nécessaire de procéder à la transformation des postes dans les conditions suivantes :

- 3 postes d'adjoint administratif territorial transformés en 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique territorial transformé en 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe transformé en 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale

Afin de permettre l'évolution de la carrière des agents dans le cadre de la promotion interne, il est nécessaire de procéder à la transformation des postes dans les conditions suivantes :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe transformé en 1 poste de rédacteur
- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe transformé en 1 poste d'attaché territorial
- 6 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe transformés en 6 postes d'agent de maîtrise
- 4 postes d'ATSEM principal de 1^{ère} classe transformés en 4 postes d'agent de maîtrise

Afin de permettre l'évolution de la carrière des agents dans le cadre des avancements de grade, il est nécessaire de procéder à la transformation des postes dans les conditions suivantes :

- 4 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe transformés en 4 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe transformé en 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'attaché territorial transformé en 1 poste d'attaché principal
- 2 postes d'adjoint technique territorial transformés en 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 13 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe transformés en 13 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 4 postes d'agent de maîtrise transformés en 4 postes d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'infirmier soins généraux de classe normale transformé en 1 poste d'infirmier soins généraux hors classe
- 6 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe transformés en 6 postes d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- 1 poste de gardien brigadier de Police Municipale transformé en 1 poste de brigadier-chef principal de Police Municipale
- 1 poste de gardien brigadier de Police Municipale transformé en 1 poste brigadier-chef principal

SEANCE DU 24/06/2025

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/04/2025

ARTICLE 2 : DECIDE DE CREER les postes suivants :

Conformément aux délibérations n°23.079/DE, n° 25.013 DE, n° 25.014 DE et n° 25.015 DE, il est nécessaire de procéder à la création des postes suivants :

- 2 postes d'adulte relais (hors filière)
- 2 postes de gardien brigadier de Police Municipale
- 2 postes d'adjoint technique territorial, jardiniers
- 2 postes d'adjoint technique territorial, agents d'entretien des espaces publics

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, au regard des besoins de la collectivité, il est nécessaire de procéder à la création des postes suivants qui correspondaient à des postes occupés par des agents en contrat horaire, non permanents et qui dans le cadre de l'organisation globale de la collectivité sont devenus des besoins de postes permanents :

- 1 poste d'adjoint d'animation territorial, à temps complet
- 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives, à temps non complet (80 %)
- 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe (ATSEM volante), à temps complet
- 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe (ATSEM volante), à temps non complet (90%)
- 1 poste d'adjoint technique territorial (ATSEM volante), à temps non complet (90%)

Afin de permettre le reclassement des agents de la collectivité déclarés inaptes à leurs fonctions, il est nécessaire de procéder à la création des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, afin d'assurer une cohérence globale et un équilibre entre les postes budgétaires et les postes pourvus il est nécessaire de procéder à la création des postes suivants :

- 2 postes d'adjoint administratif territorial
- 10 postes d'adjoint technique territorial
- 4 postes d'ATSEM principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe
- 1 poste de brigadier-chef principal de Police Municipale

ARTICLE 3 : DECIDE DE SUPPRIMER les postes suivants :

Conformément à la délibération n° 24.043 DE du 25 juin 2024, suite au transfert des emplois du service de la Politique de la Ville de la Mairie de Brunoy dans le cadre du transfert de compétences auprès de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine, il convient de procéder à la suppression des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

SEANCE DU 24/06/2025

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/04/2025

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, afin d'assurer une cohérence globale et un équilibre entre les postes budgétaires et les postes pourvus il est nécessaire de procéder à la suppression des postes suivants :

- 2 postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 2 postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- 2 postes de rédacteur
- 2 postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 4 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 3 postes d'agent de maîtrise
- 2 postes d'ATSEM principal 1^{ère} classe
- 5 postes d'adjoint d'animation territorial
- 3 postes d'animateur
- 3 postes de brigadier de Police Municipale

ARTICLE 4 : DECIDE DE MODIFIER le tableau des effectifs dans les conditions suivantes :

TABLEAU DES EFFECTIFS
Variations avec effet au 01/04/2025

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE PRECEDENT	DIFFERENCE		NOUVEL EFFECTIF BUDGETAIRE
		Création	Suppression	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
* Attaché Principal	5	2		7
* Attaché	16	1	3	14
* Rédacteur Principal 1ère classe	6	1	1	6
* Rédacteur Principal 2ème classe	9		4	5
* Rédacteur	22	2	4	20
* Adjoint Administratif Principal 1ère classe	15	5	4	16
* Adjoint Administratif Principal 2ème classe	18	7	8	17
* Adjoint Administratif	24	4	5	23

SEANCE DU 24/06/2025

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/04/2025

FILIERE TECHNIQUE				
* Technicien Principal 2ème classe	4		1	3
* Agent de Maîtrise Principal	6	4	1	9
* Agent de Maîtrise	20	10	8	22
* Adjoint Technique principal 1ère classe	21	13	11	23
* Adjoint Technique Principal 2e classe	34	3	17	20
* Adjoint Technique Territorial	45	19	4	60
FILIERE SOCIALE				
* Educateur de Jeunes Enfants	3	2		5
* Agent Spécialisé des Ecoles MllesPale 1ère Classe	14		6	8
* Agent Spécialisé des Ecoles Mlles Pale 2ème Classe	10	7		17
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
* Infirmière Soins Généraux Hors Classe	0	1		1
* Infirmière Soins Généraux Classe Normale	1		1	0
* Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	13	2	1	14
* Auxiliaire de Puériculture de classe normale	6	2	2	6
FILIERE SPORTIVE				
* Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	2	1		3
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
* Brigadier-Chef Principal	3	2		5
* Brigadier	3		3	0
* Gardien-Brigadier	5	2	1	6
FILIERE ANIMATION				
* Animateur Principal 1ère classe	0	1		1
* Animateur	7		3	4
* Adjoint d'animation principal 1ère classe	4	6	1	9
* Adjoint d'animation principal 2e classe	11	1	6	6
* Adjoint d'animation territorial	44	1	5	40
HORS FILIERE				
* Adultes Relais	0	2		2

ARTICLE 5 : DIT que la dépense est prévue au budget.**ARTICLE 6 :** DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

SEANCE DU 24/06/2025

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/04/2025

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 25/06/2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 27/06/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 25.040/DE

Objet de l'acte : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/04/2025

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique / 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Transaction Préfecture : 091-219101144-20250624-BRU_DE_24825_1-DE

Date de l'acte : 24/06/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_24825_1

Date de réception en Préfecture : 26 juin 2025